

Thomas D'JOURNO
SELARL EKLAR AVOCATS
43/45 Rue Breteuil - 13006 Marseille
Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@eklar.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR REITERATION DES ENCHERES
EN UN SEUL LOT DE VENTE**

**D'UNE MAISON
A USAGE D'HABITATION**

élevée d'un étage sur rez-de-chaussée
sise à **MARSEILLE (13011), 70, Boulevard de la Barasse,**
cadastrée section **862 C n° 76-87-20**

et D'UNE CHAUFFERIE

dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété
sis à **MARSEILLE (13011), 74 boulevard de la Barasse**
cadastré section **862 C n° 77 ,**

**MISE A PRIX DE SEIZE MILLE EUROS
(16.000,00 €)**

VISITE LE JEUDI 3 OCTOBRE 2024 DE 9 H 00 A 10 H 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU

LE MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
Salle n°8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE

D'après le titre de propriété

I/ Sur la commune de MARSEILLE (13011, Bouches-du-Rhône), 70,72,74 Boulevard de la Barrasse, Quartier la Barasse.

Une maison à usage d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée composée au rez-de-chaussée d'un séjour, d'une cuisine d'une véranda, d'un WC sous escalier, et un ascenseur conduisant à l'étage.

A l'extérieur se trouvent un hangar, une véranda, un poulailler, un WC et une cuve à fioul.

Un terrain y attenant et celui sur lequel le tout a été édifié, le tout cadastré section 862 C numéro 76 pour 03 a 76 ca, numéro 87 pour 41 ca et numéro 20 pour 72 ca.

Il résulte du titre de propriété qu'une partie du hangar est édifiée sur la parcelle cadastrée commune de Marseille préfixe 962, section C numéro 19 qui ne constitue pas la propriété saisie.

II/ Sur la commune de MARSEILLE (13011, Bouches-du-Rhône), 74 boulevard de la Barrasse, Quartier la Barasse,

Dans un ensemble immobilier en copropriété, cadastré section 862 C – Numéro 77 pour 96 ca.

LOT NUMERO CINQ (5) : une chaufferie située au rez-de-chaussée,

Et les 31/1.000° indivis des parties communes générales.

L'immeuble sus-désigné a fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant l'état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître Martine AFLAFLOU – TAKTAK, notaire à MARSEILLE, le 02 février 2010 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de MARSEILLE, 4^{ème} bureau, le 23 mars 2010 et le 12 avril 2010, volume 2010 P – numéro 1485.

D'après le procès-verbal de description

Maître Stéphane FORNELLI, Huissier de Justice associé à Marseille, a établi le 12 avril 2022 le procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que le bien consiste en une maison à usage d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, deux hangars, une aire de stationnement et un poulailler.

La maison se compose au rez-de-chaussée de trois pièces et de trois pièces au premier étage.

Le lot numéro 5 consiste en une chaufferie.

Les lieux sont inoccupés car inhabitables.

Aucun renseignement n'a pu être obtenu concernant l'évacuation des eaux usées.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface de **90,41 m²**

pour le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage, et une surface de **95,30 m²** pour les annexes.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société dénommée **CREDIT LYONNAIS**, société anonyme au capital de 1.847.860.375,00 € dont le siège est à LYON, 18 Rue de la République et le siège central à PARIS 75002, 19 Boulevard des Italiens, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le n° B 954 509 741, *Agissant par son mandataire :*

La société dénommée **LE CREDIT LOGEMENT**, Société Anonyme au capital de 1.253.974.758,25 € ayant son siège social à Paris, 50 Boulevard de Sébastopol et immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 302 493 275, Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL EKLAR AVOCATS**.

Lors de l'audience du 24 janvier 2024, ledit bien a été adjugé à la somme de 186.000 euros outre les charges.

Le certificat prévu par l'article R.322-67 du Code des Procédures civiles d'exécution a été délivré le 10 mai 2024 par le Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE et signifié les 12 et 24 juin 2024 au débiteur saisi et à l'adjudicataire.

Suivant ordonnance rendue le 15 juillet 2024 par le Juge de l'Exécution du Tribunal Judi-

caire de MARSEILLE il a été ordonné la remise en vente du bien par voie d'une nouvelle adjudication et fixé la date d'audience de vente sur réitération des enchères au Jeudi 16 Octobre 2024 à 9 h 30.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.eklar.com> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45 Rue Breteuil, 13006 Marseille – Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@eklar.com

- **Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille**, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Marseille le 19 août 2024.

Me Thomas D'JOURNO
Avocat